

BARÈME HONORAIRES DE L'AGENCE TRANSACTION VENTE

Tarifs applicables au 1 février 2024

Pour un prix de vente inférieur ou égal à **150 000€** : jusqu'à 8% TTC du prix de vente net vendeur.

Pour un prix de vente compris entre **150 001€** à **500 000€** : jusqu'à 6% TTC du prix de vente net vendeur.

Pour un prix de vente compris entre **500 001€** à **1 000 000€** : jusqu'à 5% TTC du prix de vente net vendeur.

Pour un prix de vente supérieur ou égal à **1 000 001€** : jusqu'à 4,5% TTC du prix de vente net vendeur.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le vendeur.

PRÉPARER SON ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE

Pour réaliser votre état des lieux dans les meilleures conditions et afin de favoriser la restitution du dépôt de garantie, vous devez restituer les locaux et leurs dépendances débarrassés de tout objet et en parfait état de propreté.

Voici la liste des tâches à effectuer si besoin avant la remise des clés le jour de l'état des lieux de sortie.

TÂCHES À RÉALISER

Restituer le même nombre de clés, badges et télécommandes :

- À défaut, un remplacement de barillet à l'identique sera effectué à votre charge.

Détecteur de fumée :

- Vérifier son bon fonctionnement et changer la pile ou le détecteur si besoin.

Entretien chaudière, gaz, climatisation et pompe à chaleur :

- Fournir l'attestation d'entretien datant de moins de 6 mois.

Électroménager :

- Vérifier le bon fonctionnement des appareils et ampoules.
- Dégraissier et nettoyer la hôte, remplacer les filtres si besoin.
- Nettoyer l'intérieur, l'arrière et en dessous du réfrigérateur.
- Dégivrer le freezer au moins 48h avant l'état des lieux.
- Nettoyer les traces sur les plaques de cuisson, le four et le plan de travail.

Entretien du jardin :

- Pelouse tondu, haies et arbustes taillés.
- Remplacement des végétaux morts, réengazonnement.

Rendre le logement en parfait état de propreté :

- Nettoyer les vitres, encadremens des fenêtres, volets roulants, manivelles, portes, poignées de porte, intérieurs des placards, rails des placards et façades, étagères, prises, interrupteurs, plinthes, sols, radiateurs, hauts de meubles, haut du bloc V/R...
- Détartrer et nettoyer la cuvette des toilettes et abattant (ou les remplacer si besoin).
- Dégraisser la faïence, les miroirs, refaire les joints de la salle de bain et de la cuisine.
- Nettoyer les moquettes et les parquets.
- Enlever tout autocollant, stickers, résidus de colle et de Patafix.

Etat des revêtements :

- En cas de dégradation repeindre les murs et/ou plafonds (hors traces d'usage).

ATTENTION: une peinture mal réalisée, irrégulière avec des traces de rouleaux ou débordements devra être refaite à vos frais.

- Boucher proprement et discrètement les trous (chevilles, crochets...) avec des matériaux spécialisés.

Balcon, terrasse, loggia :

- À vider et nettoyer (y compris pissette d'évacuation d'eau, mousse, feuilles...).

Garage, parking, cellier :

- Restitution des émetteurs en bon état de fonctionnement, remplacer les piles si nécessaire, nettoyer l'emplacement y compris les tâches d'huile, vider et balayer le cellier.

Sinistres :

- Tout sinistre non déclaré pendant l'occupation du logement sera retenu à vos frais.

Pour toute question nous vous invitons à nous contacter par mail à l'adresse suivante : contact@maison-maceli.com.